

Enquête représentative du Cipi au sujet des dangers d'incendie dans les ménages suisses

- Communiqué de presse: « Dangers au domicile: c'est le feu que les Suissesses et les Suisses redoutent le plus! »
- **Interview de Kurt Steck, expert en protection incendie au Cipi: « Les gens font parfois preuve d'une incroyable insouciance et sous-estiment les risques d'incendie »**
- Conseils du Cipi: « Comportement en cas d'incendie »

Interview

Enquête représentative du Cipi au sujet des « Dangers d'incendie dans les ménages suisses »

« Les gens font parfois preuve d'une incroyable insouciance et sous-estiment les risques d'incendie »

Berne, le 22 février 2007 – Interview de Kurt Steck, spécialiste de la protection incendie au Cipi, au sujet des résultats de l'enquête représentative du Cipi sur les « Dangers d'incendie dans les ménages suisses ».

Un cinquième, environ, des Suissesses et des Suisses ont déjà été confrontés au moins une fois à un incendie, soit directement, soit dans la famille proche. Ce chiffre vous surprend-il ?

Kurt Steck, spécialiste de la protection incendie au Cipi: cette valeur élevée ne me surprend pas du tout. 70% des incendies qui se produisent en Suisse concernent des maisons d'habitation. Concrètement, sur quelque 20'000 incendies par année, 14'000 concernent des appartements et des maisons familiales.

Quels sont les dangers d'incendie les plus fréquents ?

Les gens font parfois preuve d'une incroyable insouciance et d'un manque total de prudence, entre leurs propres murs, lorsqu'ils font du feu et utilisent des appareils électriques. Les plaques de cuisinière représentent l'un des principaux risques d'incendie. Une situation typique est que le téléphone sonne et que l'on quitte la cuisine sans déclencher préalablement la cuisinière. L'huile s'enflamme dans la casserole et, très rapidement, c'est toute la cuisine qui brûle. De tels incendies pourraient être évités sans problèmes.

Un grand nombre de Suissesses et de Suisses redoutent de se retrouver prisonniers d'un incendie et de ne plus pouvoir prendre la fuite. Cette crainte est-elle justifiée ?

Tout à fait. Un incendie dégage un grand volume de fumée et de gaz toxiques qui se propagent rapidement dans les bâtiments et interdisent l'accès aux locaux. Les voies d'évacuation deviennent infranchissables et les scènes dramatiques ne sont pas rares. Une mesure pré-

ventive simple est l'installation de détecteurs de fumée qui ne demandent pas de raccordement au réseau électrique. Dès que la fumée a été détectée, un signal d'alarme extrêmement fort retentit.

Les personnes qui habitent des maisons en bois sont-elles plus exposées aux incendies ?

La charge d'incendie d'une maison en bois est considérablement élevée que celle d'une construction en dur. Il s'ensuit que les constructions en bois offrent une protection moindre contre les incendies, d'où la nécessité de faire preuve d'une attention accrue.

Comment jugez-vous les mesures de précautions prises pour prévenir les incendies ?

Les résultats de l'enquête démontrent que la population est sensibilisée et qu'elle prend des mesures préventives. Néanmoins, année après année, il se produit en Suisse un très grand nombre d'incendies qu'il eût été possible d'éviter. Dans les bâtiments publics, la police cantonale du feu veille au respect des exigences minimales de sécurité incendie. Les règles sont moins exigeantes pour les appartements privés ; les propriétaires assument une large part de responsabilité personnelle. Par conséquent, il appartient à chacun, par son comportement, de prévenir les incendies. La brochure « Préservez-vous des incendies », que le Cipi remet gratuitement, informe sur les dangers d'incendie dans les ménages et explique quelles mesures préventives actives peuvent être prises.

Neuf Suissesses et Suisses sur dix éteindraient eux-mêmes un incendie. Qu'en pensez-vous comme spécialiste de la protection incendie ?

L'étendue et le genre d'incendie sont déterminants. Si l'incendie est découvert très tôt ou s'il est encore de faible ampleur, il peut être éteint avec un verre d'eau ou un extincteur. Dans tous les autres cas, il faut d'abord alarmer les sapeurs-pompiers (n° 118) puis les habitants de la maison. Ce n'est qu'ensuite que je puis recommander d'essayer d'éteindre l'incendie, avec circonspection. En effet, il faut se souvenir que le danger ne provient pas que du feu mais aussi de la fumée et des gaz toxiques présents très rapidement en grandes quantités lors d'un incendie.

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

En cas de questions :

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi,
tél. 041 727 76 77, e-mail: media@bfb-cipi.ch